



APPEL A PROJET ARTISTIQUE

-MEUS'ART-

CAHIER DES CHARGES



Le présent Appel à Projet Artistique vise à trouver des artistes ou collectifs d'artistes désireux d'engager un projet alliant excellence artistique, création et participation.

LES OPERATEURS

Même si la MCL Ma Bohème est la structure porteuse désignée de l'opération, ce projet repose sur un binôme construit avec la MJC Calonne de Sedan.

La MCL Ma Bohème : La M.J.C. Gambetta devenue MCL Ma Bohème est à ce jour la M.J.C. la plus importante de la région en nombre d'adhérents (1 300 adhérents en 2014 / 1551 en 2015 et plus de 1 800 en 2018). Son histoire a débuté avec un de ses fondateurs le plus connu, Jacques FELIX, qui est à l'origine du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes à Charleville-Mézières. La M.J.C. Gambetta est née d'une poignée de militants bénévoles issus du scoutisme. Même si la MCL se situe au centre ville de Charleville-Mézières et pose clairement son activité à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Nous sommes au cœur d'un territoire qui nous concerne globalement. La MCL est officiellement reconnue d'intérêt communautaire au sein de la grande agglomération Sedan-Charleville-Mézières, forte de 135 000 habitants. La M.C.L. doit servir d'appui au monde associatif, confirmer sa volonté de fédérer, catalyser, de diffuser en initiant des partenariats maillants et des formations qualifiantes. Elle développe une politique partenariale privilégiée avec Pirouettes (programmation Jeune Public, 5 structures) et de nombreuses structures associatives, établissements scolaires, institutions du territoire. Si l'enfance, la jeunesse, la culture participent des champs d'action prioritaires du développement de la vie associative de la M.C.L, il est rappelé que les moyens influent, sinon déterminent la ligne politique de l'association.

La MJC Calonne : Avec plus de 50 années d'existence, la MJC Calonne occupe une place particulière dans le paysage culturel et socioculturel sedanais. Dans le cadre d'une convention, la MJC se voit confiée par la ville de Sedan le développement d'une politique de diffusion culturelle et des missions en direction de la jeunesse.

Son rôle à l'échelle intercommunale est conforté par le soutien financier apporté par l'agglomération Ardenne métropole dans le cadre du programme territorial d'éducation artistique. Les multiples projets portés par l'association lui permettent d'établir de nombreux partenariats avec des structures locales et d'obtenir des financements de l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes.

Les événements d'importance départementale initiés par l'association prouvent son engagement au service du développement culturel sur une échelle qui dépasse les limites territoriales de la ville de Sedan et de l'agglomération.

L'action de la MJC Calonne repose sur quatre axes de développement / La création, médiation et diffusion autour du spectacle vivant / Le secteur Jeunes / Cultures Urbaines et les Musiques actuelles / Les activités socio-éducatives / L'insertion sociale et professionnelle.

CONTEXTE

L'action concerne l'Axe Voie Verte de la zone géographique allant de Charleville-Mézières à Sedan qui se situe sur le territoire de l'agglomération Ardenne Métropole. Il s'agit d'un projet engagé sur deux années en s'appuyant sur les communes de Lumes et Nouvion sur Meuse pour la première année, Donchery et Glaire pour la seconde année. A noter que dans notre volonté de travailler à la mixité des publics, nous souhaitons associer pour l'année 1, un quartier prioritaire (politique de la ville) de Charleville-Mézières (Couronne), pour l'année 2, un quartier prioritaire de Sedan (Le lac). Chacun de ces quartiers est en lien avec la Meuse.

L'opération se réalise dans le cadre du programme Européen LEADER qui signifie Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. C'est un programme européen décliné dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural pour la période 2014-2020 qui est destiné au développement local des zones rurales et péri urbaines.

Il contribue au financement de projets concourant à l'attractivité de ces territoires et au mieux-vivre de leurs habitants selon une stratégie d'intervention co-construite par des acteurs privés et publics locaux réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Ardenne Métropole en quelques éléments :

=> Ardenne Métropole est une Communauté d'Agglomération située dans le département des Ardennes. Cette intercommunalité regroupe 61 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2014. Communauté d'Agglomération représente une population de 130 932 habitants répartie sur une superficie de 568,1 km² soit une densité de 230,5 habitants par km².

=> Un territoire récemment constitué.

=> Un territoire géographiquement stratégique de par sa proximité avec l'Europe du Nord.

=> Un territoire périurbain gravitant autour de deux pôles urbains et d'un axe routier Est-Ouest.

=> Un territoire qui perd de la population en raison de son manque d'attractivité.

=> Un territoire à la population vieillissante.

Pour plus d'informations, se reporter au document « Diagnostic Leader ». Dossier disponible sur la page : <http://www.ardenne-metropole.fr/LEADER>

Les deux structures Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Calonne de Sedan et Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) Ma Bohème de Charleville-Mézières sont des acteurs associatifs engagés du territoire. Leur mobilisation à l'échelle locale et intercommunale est ancienne et ces deux associations sont impliquées depuis de nombreuses années sur des projets qui dépassent les limites géographiques des villes sur lesquelles elles sont historiquement implantées. Elles comptabilisent à elles deux plus de 2 500 adhérents.

Ces associations portent des projets associatifs avec de objectifs communs : Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Permettre à tous l'accès à l'éducation et à la culture. Encourager l'initiative, la prise de responsabilité, et une pratique citoyenne. Animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. Avoir une action éducative en direction et avec les jeunes. Favoriser le transfert des savoirs et expériences entre génération. Encourager les expressions et les pratiques culturelles de l'ensemble de la population. Contribuer à la création et au maintien des liens sociaux. Agir en partenariat avec les collectivités

locales et participer au développement local. Favoriser la créativité, l'initiative, l'innovation, l'expérimentation, la tolérance et la solidarité. Etre un lieu de médiation sociale.

La volonté commune de la MCL Ma Bohème et de la MJC Calonne sur ce projet « Meus'Art » repose sur plusieurs objectifs partagés :

- Une envie de prouver leur capacité à mobiliser, créer des synergies.
- Un fleuve qui fait sens et qui réunit, une identité paysagère
- L'engagement de chacun à l'échelle locale dans des projets participatifs.
- La possibilité de montrer la capacité du monde associatif à se fédérer au-delà de son territoire d'influence.
- Valoriser la dynamique culturelle du territoire et travailler avec les acteurs culturels locaux afin de favoriser la mixité et le renouvellement des publics.
- Favoriser la mobilité sur le territoire.

LE PROJET – PHILOSOPHIE ET CONTENU

Philosophie de la démarche

D'une manière générale, le propos consiste à dire que l'action artistique ou l'action culturelle ne se limitent jamais à l'enjeu artistique ou esthétique mais se couplent toujours à des enjeux sociaux, politiques, urbains, économiques et autres. C'est une conception tout à fait distincte de l'action culturelle au sens politique. Cela dit, ce n'est pas exhaustif puisque les acteurs inventent à chaque fois des combinaisons originales qui font que chaque action n'est pas réductible à une autre. L'originalité vient toujours de ce couplage, de cette mobilisation de registres spécifiques. Pour moi, il y a action culturelle à partir du moment où un collectif mobilise cet enjeu culturel qui se matérialise, qui se cristallise autour de pratiques à dimension artistique, mais dont la finalité n'est pas forcément l'art pour l'art ou l'esthétique en tant que telle-. Propos de Patrick Raffin / Sociologue. Article paru dans : Cultures en Ville : de l'art et du citoyen, ouvrage collectif, sous la direction de Jean Métral, éditions de l'Aube, 2000.

La condition nécessaire du projet dit culturel c'est, en son cœur, la présence d'une œuvre. Celle-ci, néanmoins, ne suffit pas : il doit y avoir rencontre. Inscription dans la cité. Un projet culturel c'est, osons une formule, une œuvre, un public, des partenaires. " Source Ministère de la Culture.

La Culture permet à chacun de s'émanciper, de se construire, de s'ouvrir, de s'enrichir. Mais la Culture est aussi, une pratique, une émotion partagée, un lien entre les individus, une force qui les rassemble, qui fonde le vivre ensemble. Elle est donc essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au cœur des valeurs républicaines.

Nourris des traditions populaires, mais aussi portée par une ouverture vers les formes de création, le Land Art est un formidable espace d'expériences artistiques.

Land art, art in situ, art en nature, art environnemental, earthworks ... L'idée de sortir l'art des musées a fait son chemin, les artistes investissent de plus en plus la nature et les paysages.

Le Land Art est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, eau, rocher, etc.). Le plus souvent, les œuvres sont en extérieur, exposées aux éléments, et soumises à l'érosion naturelle. (Wikipédia).

Aujourd'hui cette démarche artistique s'inscrit aussi dans les espaces urbains, friches industrielles, ... et utilise les matériaux de récupération trouvés sur le site d'installation.

INSCRIPTION DU PROJET

Le projet proposé par l'artiste ou le collectif d'artistes s'inscrira obligatoirement dans une démarche et une méthode participatives, mobilisatrices d'habitants des territoires concernés, dans leur diversité sociale et culturelle.

Le projet doit replacer l'individu, le groupe au cœur de l'acte artistique.

OBJET DE L'APPEL A PROJET

L'objet du projet artistique est de réaliser sur chacune des communes des parcours Land Art pensés, créés, construits avec un artiste ou un collectif d'artistes (différents sur chaque commune) et les habitants. Le résultat offrira des créations originales à voir dans l'espace naturel de la voie verte.

De la fabrication/création jusqu'au dévoilement des parcours, les habitants et les artistes travailleront ensemble dans un même objectif de création et de vivre ensemble.

Nous trouverons sur chaque commune impliquée et le long de la voie verte, une œuvre originale de l'artiste ou du collectif d'artistes retenu et des œuvres originales individuelles ou collectives réalisées par les habitants sous la conduite de l'artiste ou du collectif d'artistes

Cet ensemble d'œuvre formera sur chaque commune un parcours artistique à découvrir le long de la voie verte. Après deux années, quatre parcours seront visibles et pourront faire l'objet d'une valorisation particulière.

La volonté de travailler avec un artiste différent dans chaque commune s'explique par notre envie de voir finaliser des esthétiques, des supports, des parcours différents et uniques.

De même, chaque parcours achevé fera l'objet d'une présentation ludique et festive associant les autres habitants de la collectivité et de l'agglomération.

Les propositions d'interventions artistiques doivent être résolument contemporaines. Nous accueillerons les œuvres qui invitent à révéler l'invisible et à changer nos perceptions dans un environnement naturel.

PUBLICS VISES :

Il s'agit de s'engager sur deux années en s'appuyant sur les communes de Lumes et Nouvion sur Meuse pour la première année, Donchery et Glaire pour la seconde année. A noter que dans notre volonté de travailler à la mixité des publics, nous souhaitons associer pour l'année 1, un quartier prioritaire de Charleville-Mézières (Couronne), pour l'année 2, un quartier prioritaire de Sedan (Le Lac). Chacun de ces quartiers est en lien avec la Meuse.

Les populations des 4 communes concernées sont au cœur de ce projet. Leur implication sera déterminante pour la réussite de cette action. Selon les étapes, les populations de ces territoires seront sollicitées à différents niveaux : d'une implication au long cours de petits groupes (autour de 15 personnes) pour ce qui concerne la création des œuvres et des parcours à une implication ponctuelle et festive au moment du dévoilement des parcours achevés et des « inaugurations » programmées. Nous veillerons particulièrement à inscrire dans l'action des personnes de tous âges et de toutes origines sociales.

Nous souhaitons nous appuyer sur les associations locales pour mobiliser les groupes d'artistes amateurs qui vont participer à la conception et à la réalisation.

Comme indiqué dans la description du projet et pour travailler à la rencontre des populations, nous voulons impliquer sur chaque année et chaque commune des habitants de quartiers prioritaires que nous mobiliserons avec l'appui des relais associatifs ou non inscrits dans ces quartiers (Conseils de quartier, association sportive, centre social, ...). Ce projet vise aussi à aller chercher des populations éloignées des pratiques culturelles classiques. Par la mutualisation des réseaux, la recherche innovante de participants sur des événements locaux, la présence de communication sur les réseaux sociaux, les acteurs de ce projet font le choix d'inclure de nouvelles populations autour d'un projet novateur et fédérateur sur le territoire.

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJET

15 Septembre/ 15 octobre 2018 :

Appel à candidature en direction des artistes ou collectifs d'artistes de la région Grand Est œuvrant dans le domaine des arts plastiques, arts visuels.

15 octobre / 30 novembre 2018

Retour des dossiers des candidats.

1er décembre / 31 décembre 2018

Etude des dossiers par le jury constitué.

1^{er} janvier / 15 janvier 2019

Réunion du jury, délibération, choix de 4 projets parmi les projets réceptionnés.

15 janvier / 15 février 2019

Rencontre des lauréats sur 1 journée. Répartition géographique et temporelle.

15 février au 15 juillet 2019

Réalisation de la phase 1 sur deux communes.

1^{er} février au 15 juillet 2020

Réalisation de la phase 2 sur deux communes.

AIDE FINANCIERE

Un somme de 15 000 euros maximum est attribuée à chaque projet. Ce montant sera réglé sur la base d'une prestation pour l'ensemble de l'intervention artistique (création et médiation) comprenant la rémunération du ou des artistes, les matériaux utilisés, outillages, les frais de déplacements et d'hébergements éventuels,

L'aide financière sera versée en trois temps à la structure porteuse du projet final.

Ces modalités de versement seront précisées dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre la MCL Ma Bohème et la structure porteuse du projet.

En cas d'incertitude sur le financement complet du projet et du programme arrêté, La MCL Ma Bohème se réserve le droit d'annuler l'opération et de ne pas finaliser l'engagement contractuel avec l'artiste ou le collectif d'artistes.

SELECTION DES PROJETS

Un comité de sélection est organisé dans le cadre de cet appel à projet.

L'ensemble des dossiers sera présenté aux membres du comité qui sélectionneront les artistes ou collectifs d'artistes. 4 projets seront retenus pour les deux phases 2018 et 2019. Toutefois, la MCL

Ma Bohème se réserve le droit de lancer un nouvel Appel à projet Artistique si elle constate un retour insuffisant de réponse répondant aux critères d'éligibilité.

Le comité de sélection sera composé de :

- De 2 directeurs des structures porteuses du projet.
- De 2 administrateurs des structures porteuses.
- De 2 professionnels du monde de l'art.
- De 2 personnalités qualifiées représentant le secteur culturel.
- De 2 chargés de missions de l'état ou de la région Grand Est.

CANDIDATURES

Cet appel à projets s'adresse aux artistes professionnels possédant un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESEA..) pouvant facturer des prestations.

DUREE

les œuvres devront résister in-situ et pour une durée minimum de 1 an. Les artistes feront don de leur œuvre à la commune d'installation.

THEME

Pas de thème, ni de discipline particulière imposés. Nous sommes ouverts à toutes les propositions les plus saugrenues et inattendues (parcours sonores, technologiques, magiques, sculptures matérielles, photographies, abris, à toucher, à pénétrer, à compléter... Surprenez-nous !

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le projet est porté conjointement par un acteur artistique (artiste indépendant ou collectif d'artistes)
- Le projet doit s'établir sur un lien direct et sur une démarche participative active avec les habitants/populations du territoire d'implantation du projet.
- L'artiste ou le collectif d'artiste est invité à créer une œuvre originale in-situ mise en scène sur le territoire concerné et sur l'axe de la voie verte.
- L'œuvre doit être construite sur place durant la période impartie et au plus tard le 31 juin de l'année concernée.
- La proposition artistique impliquera les habitants à toutes les étapes du projet : écriture, collecte des éléments de l'œuvre, présentation finale. Les artistes opéreront le travail de médiation artistique pour guider, accompagner et donner une cohérence globale au parcours artistique de chaque territoire.
- Chaque mise en œuvre fera l'objet d'une communication particulière permettant d'interpeller les utilisateurs de la voie verte sous formes de panneaux d'informations, d'œuvres de préfiguration, d'éléments surprises devant susciter l'envie de connaître la suite.
- Le propos artistique de l'installation doit entrer en résonance avec le territoire. Son impact visuel doit être réel.

CRITERES D'EVALUATION

Le jury constitué se montrera particulièrement attentif :

- A l'exigence du dossier présenté ;
- A la qualité artistique et novatrice du projet ;
- A son inscription dans le contexte et les objectifs recherchés ;
- A la nature des interventions auprès des populations (démarche et méthode participative) ;
- Au temps de présence de l'artiste ou collectif d'artiste sur le lieu de création du projet artistique.
- Engagement de l'artiste ou collectif à être présent le jour du vernissage le 1er juillet 2019 ou 2020.

FORMAT DU DOSSIER

La présentation du dossier est libre mais il devra au moins comporter :

Une présentation la plus complète possible de l'artiste ou du collectif d'artistes.

Une description du projet artistique envisagé et les matériaux utilisés.

La façon d'inscrire les populations dans la démarche et la réalisation de l'œuvre.

Le budget détaillé du projet permettant de justifier de l'enveloppe de 15 000 euros :

Frais artistiques (création + médiation/ Frais techniques / Frais administratifs / frais d'approche.

Le dossier devra parvenir en format électronique à l'adresse courriel suivante :

mcl.direction@orange.fr

Un exemplaire papier sera adressé à

M. Le Directeur – MCL Ma Bohème – 21 rue d'Aubilly 08 000 Charleville-Mézières.

Date limite de dépôt : 30 NOVEMBRE 2018

Pour toutes informations complémentaires et questions, merci de vous adresser à M. Laurent Biston, directeur de la MCL Ma Bohème

Par mail à mcl.direction@orange.fr

Par téléphone au 03.24.33.89.45 ou 03.24.33.31.85.